

A6a/42/2026

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg ;

Vu l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;

DECIDE

Article 1 :

A compter du 17 février 2026 monsieur Daniel STEINMETZ BORNERT assure les fonctions de directeur des soins adjoint.

Article 2:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Signé

Samir HENNI

Directeur Général des H.U.S.

Copies :

- TP HUS
- VERONIQUE SERY
- DT ARS BAS-RHIN
- BAC